



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la seconde rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain pour l'année 2017, tenue au 819, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec), le 13 décembre 2017 à 19 h.

Sont présents :

Guy Simon – Municipalité de Champlain (Municipal)
Daniel Pépin – RGMRM (Exploitant)
Lauréanne Daneau – Conseil régional de l'environnement Mauricie (Environnement)
Robert Lanouette – Citoyen (Voisinage)
Rémi Gagnon – Diana Food (Organisme local)

Invités :

Stéphane Comtois – RGMRM (Exploitant)
Benoît Doucet – Matrec (Opérateur)

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel, puis en fait la lecture à voix haute. Il est proposé par M. Lanouette d'ajouter 5 points à varia.

Avec cette modification, il est proposé par M. Lanouette et appuyé par M. Pépin d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 23 MAI 2017

M. Simon invite les membres du comité de vigilance à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 23 mai 2017.

M. Lanouette demande à ce que des phrases au procès-verbal soient précisées et il soumet ces recommandations aux membres du comité. M. Comtois demande à ajouter le nom d'Yves Groleau comme personne-ressource au point 10. L'ensemble des modifications visant à clarifier les énoncés sont reçues.

Il est proposé par M. Lanouette appuyé de M. Pépin d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MAI 2017

Une visite au LET a été organisée le 6 décembre à laquelle ont participé M. Lanouette, Mme Daneau et M. Thierry A. – Laliberté (chargé de projet au Conseil régional de l'environnement Mauricie). M. Lanouette remercie M. Doucet pour cette visite qui était fort intéressante et souligne que ce dernier a su répondre à toutes les questions posées.

Considérant que le nouveau membre du comité, M. Gagnon, est voisin du LET, il a été décidé de ne pas planifier une visite spéciale pour lui. S'il a des questions où souhaite aller sur le site, il n'aura qu'à aviser M. Doucet qui l'accompagnera.

5. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LET DE CHAMPLAIN

La capacité annuelle de 100 000 tonnes de matières au LET devrait être respectée d'ici la fin de l'année 2017, selon M. Doucet. La majorité des matières reçues proviennent du projet de construction du IKEA à Québec. La densité étant très bonne, 2 tonnes au m³, rend cette matière intéressante en raison de son taux de compaction. M. Simon demande si cette matière amène des produits chimiques ou toxiques. M. Doucet estime que non même si quelques matières réussissent à se faufiler malgré le triage (ex : des pneus). Le volume de ces matières reste marginal.

Pour l'année 2018, le type de matière et les volumes anticipés seront très similaires à ceux de 2017. Cette année, Matrec a refusé de 10 à 15 000 tonnes pour éviter de dépasser la limite de sa capacité fixée dans son certificat d'autorisation. En janvier, les matières extérieures à la Mauricie (ex : Chicoutimi et Québec) recommenceront à être acheminées au LET.

6. LIMITATION ANNUELLE DE LA RÉCEPTION DE TONNAGE

MM. Doucet et Comtois rappelle que la capacité annuelle du site est à 100 000 tonnes, selon le certificat d'autorisation. Une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MDDELCC) pour permettre un tonnage de 150 000 est en préparation. Le besoin vient du fait que fréquemment, les capacités annuelles sont atteintes comme c'est aussi le cas au LET de Saint-Étienne-des-Grès. Une augmentation de la limite de tonnage permettrait de ne plus détourner des matières vers d'autres sites, parfois à Saint-Étienne-des-Grès ou des sites à l'extérieur de la Mauricie, lorsque la capacité approche la limite. L'objectif n'est pas de modifier le site, mais plutôt de donner une marge de sécurité pour les années où la limite serait légèrement dépassée.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LET DE CHAMPLAIN

Une correspondance d'avis de non-conformité du MDDELCC a été acheminée à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM). Il concerne de l'accumulation d'eau dans le fond de la cellule A. Cette accumulation s'explique en bonne partie par les précipitations et la réglementation qui interdit de mettre des matières résiduelles dans de l'eau. Or, cette mesure est très difficile à respecter lorsqu'il pleut et que les cellules n'ont pas encore leur recouvrement final. M. Doucet rappelle qu'au printemps 2017, les précipitations et inondations ont été particulièrement plus abondantes. L'utilisation de pompes pour vider l'eau, l'aménagement de la zone, l'amélioration du système de drainage et le recouvrement d'une partie de la zone ont permis de corriger la situation.

Également, pour pouvoir traiter un volume plus important d'eau (614 m³ / mois), plutôt que d'avoir un volume différent l'hiver et l'été, une demande a été formulée au printemps 2017 au MDDELCC et elle a été acceptée en octobre dernier.

M. Comtois explique que dans le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) pour lequel la RGMRM est responsable des opérations, la recharge d'eau a provoqué un décollement de la membrane. Les canaux de dérivation des eaux de surface ont été nettoyés afin de mieux comprendre d'où provient la fuite qui aurait permis à l'accumulation d'eau souterraine et celle de surface de se mélanger. Une pente inverse, la faible profondeur du site et le fait que les matières ne s'accotent pas sur le mur de bentonite dû à l'aménagement initial de ce secteur contribuent à cet effet. Des travaux sont prévus au printemps 2018 pour améliorer le drainage et corriger la situation.

M. Simon mentionne que des résidents à proximité sur LET ont signalé des épisodes d'odeur de méthane. M. Doucet explique que ces épisodes sont connus et s'expliquent. Des points où l'odeur de méthane a été détectée ont été relevés sur certains versants des cellules. Des travaux

sont en cours pour colmater les endroits problématiques. Un recouvrement étanche sera installé à la fin de l'été 2018, ce qui aura pour effet de régler le problème.

8. TRAVAUX À RÉALISER SUR LE SITE

L'aménagement en cours sur la cellule A va permettre d'opérer pendant au moins une autre année. De l'espace en sommet est réservé pour la matière du projet d'IKEA. Le recouvrement final sera de 20 000 m². L'excavation d'une autre tranche de proportion équivalente sera entamée l'année prochaine et occupera l'espace d'environ 3/4 de la cellule A et 1/4 de la cellule B.

Il est envisagé d'installer une seconde bouilloire au biogaz, ce qui aiderait le traitement des eaux lors de périodes hivernales. Une demande de certificat d'autorisation sera préparée au printemps à cet effet. Aussi, M. Doucet mentionne que d'autres puits de biogaz (de 3 à 6) seront installés en 2018 pour prolonger le système de captation actuel. M. Simon demande le pourcentage de biogaz brûlé à la torchère. Il précise que le volume de biogaz capté pour 2017 sera d'un peu plus de 3 000 000 m³ dont 418 000 m³ sont vendus à Diana Food, 235 000 m³ alimentent la bouilloire et 2 350 000 m³ sont brûlés à la torchère.

Les aménagements de drainage seront prolongés au fur et à mesure que le recouvrement final se fait.

M. Simon demande quels sont les travaux prévus pour le compostage. M. Pépin parle du tamisage pour les résidus verts qui se fait en continu. L'écocentre les accepte, mais il n'y a plus de collecte municipale de résidus verts. La RGMRM s'entend avec l'UPA pour diffuser une liste d'agriculteurs qui souhaitent recevoir ces résidus et offre aux citoyens de prendre une entente directement avec les agriculteurs pour leur acheminer ces matières organiques. Ce fonctionnement sera revu lorsque les démarches régionales pour implanter la collecte de l'ensemble des matières organiques seront réalisées, car les résidus verts seront destinés alors à la plateforme de compostage mauricienne. M. Pépin précise que le lieu et la technologie pour ces installations ne sont toujours pas décidés.

9. INFORMATION SUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Une demande, acceptée par le MDDELCC en octobre, concernant un changement mineur a été faite pour revoir les normes de rejet.

M. Lanouette demande si des modifications au certificat d'autorisation sont à prévoir pour la prochaine année. M. Doucet affirme que pour l'exploitation du site, le certificat d'autorisation en cours permet de fonctionner pour encore quelques années.

10. VARIA

10.1 AFFICHAGE DES ORDRES DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

M. Lanouette veut savoir où sont affichés les ordres du jour et les procès-verbaux. M. Simon lui montre comment accéder à la section « accès aux membres » sur l'intranet du site de la RGMRM. M. Lanouette souligne que les documents de 2017 ne sont pas en ligne. La situation sera corrigée. Mme Daneau admet ne pas avoir transmis les documents directement à Sylvie Gamache, mais ce sera le cas dès la réunion de ce soir.

Il est proposé que Mme Daneau soumette le procès-verbal aux membres du comité le lendemain de la réunion. Les membres auront une semaine pour transmettre leurs commentaires et modifications. Après, le document sera transmis à Sylvie Gamache pour être publié en ligne sur le site de la RGMRM.

M. Lanouette rappelle les délais et procédure de diffusion selon la réglementation du ministère et demande qu'ils soient respectés. Mme Daneau souligne que deux envois ont été fait pour l'avis de convocation et l'ordre du jour : un destiné au comité et l'autre à la municipalité et la MRC. Les procès-verbaux (vérifiés, mais non adoptés) sont aussi transmis au MDDELCC dans un délai de 30 jours suivant la réunion du comité.

10.2 INFORMATION DES CITOYENS ET ORGANISMES LOCAUX

M. Lanouette se questionne sur la nécessité de mieux transmettre l'information obtenue dans le cadre des réunions du comité ou du moins de réfléchir à comment elle peut être accessible au public. La diffusion des rapports annuels pourrait être considérée. M. Comtois souligne que ces documents sont très techniques. M. Pépin vérifiera auprès du greffier de la RGMRM si ce document peut être public et si la rédaction d'un résumé qui vulgarise son contenu peut être préparé. M. Lanouette suggère que les membres du comité réfléchissent pour la prochaine réunion à des moyens d'information destinés aux citoyens potentiels, tel qu'un résumé des rencontres du comité de vigilance puisse aussi être rédigé et diffusé dans le *Champlinois* (journal local). M. Simon ajoute que plus d'information pourrait en effet être publiée dans ce journal, notamment concernant les renseignements publics qui sont diffusés sur le site internet de la RGMRM.

10.3 RAPPORT ANNUEL DU LET DE CHAMPLAIN 2016

M. Lanouette demande si c'est possible qu'une présentation du rapport annuel soit faite au comité de vigilance par les exploitants et opérateurs. M. Comtois souligne que cette présentation est faite annuellement lors de la première rencontre du comité qui se déroule généralement au mois de mai. L'année dernière, la diffusion du rapport n'a pas été possible au moment souhaité en raison de modifications qui devaient être apportées. L'année prochaine, cette présentation devrait avoir lieu comme prévu.

M. Lanouette demande si le suivi LET Champlain 2017 (tableau cumulatif montrant l'évolution de la qualité des rejets dans le milieu récepteur) du rapport annuel peut être diffusé au public.

MM. Comtois et Doucet affirment que ce tableau est dans le rapport annuel qui lui est public, mais que l'information qu'il contient est très technique. Le tableau récapitulatif des 4 dernières années n'est pas dans le rapport de 2016, car cette demande du MDDELCC vient d'être ajoutée en 2017. Il fera partie de la présentation du rapport annuel en mai 2018.

10.4 ACCÈS RÉSERVÉ AUX MEMBRES

M. Lanouette souhaite ajouter une rubrique sur le site internet de la RGMRM réservée uniquement aux membres du comité qui contient les avis de non-conformité, les rapports d'inspection et autres correspondances émises par le MDDELCC. MM. Comtois et Pépin disent que c'est déjà censé l'être, mais reconnaissent que tous les documents n'y sont pas. La situation sera corrigée prochainement. Dans le cas des avis de non-conformité, les documents sont mis en ligne lorsque la RGMRM a apporté la correction. M. Comtois souligne que les documents ne peuvent pas être en ligne avant que le conseil d'administration de la RGMRM en ait pris connaissance. M. Pépin ajoute que les membres du comité de vigilance sont censés recevoir un courriel lorsque des documents sont déposés en ligne.

10.5 AVIS D'ÉVÉNEMENT AUX MEMBRES DU COMITÉ

M. Lanouette demande à ce que les membres du comité puissent être informés des événements significatifs sur le LET au fur et à mesure qu'ils ont lieu (ex : un feu sur le site, bris prolongé du système de traitement), pour éviter que les membres du comité l'apprennent par des intervenants externes ou dans les médias en même temps que les autres citoyens. MM. Doucet et Pépin accueillent cette suggestion.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le mercredi 2 mai à 19 h.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

21 h 01

ADOPTÉ.



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain